

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 JUIN 2024 A 10H00

Nombres de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 09
Pouvoir : 00
Votants : 05

PRÉSENTS : Mme Pascale BAVOUZET, M. Valéry JANVIER, Mme Nadine SALLÉ, M. Sylvain SCHULER, M. Francis COLIN, M. Jean-Marie LAMY, M. François RULLAUD, Mme Catherine GIRAUD et Mme Priscille VANHAY.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Anne-Marie BOIRON, Mme Christelle DAIGURANDE, Mme Nathalie JAMET et Mme Marina PICARD-CAUSSE.

ABSENTS : M. Maxime AMBLARD et M. Cyril JOUBERT.

SECRÉTAIRE : M. François RULLAUD.

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS :

Mme BAVOUZET Pascale, M. JANVIER Valéry, M. RULLAUD François et Mme SALLÉ Nadine étant juge et partie, ils ne prennent pas part au prochain vote et quittent la salle.

2024-30 Vote de la commune sur le principe de la concession de service à une société publique locale en ce qui concerne l'exploitation du Domaine de La Tremblère :

Le Conseil Municipal est informé que son accord, bien que facultatif puisqu'il ne s'agit pas d'une délégation de service public, est nécessaire pour une question de transparence sur le projet de concession.

Il est proposé au Conseil Municipal que l'exploitation du Domaine de La Tremblère soit basé sur le principe de concession de service à une société publique locale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, avec 05 voix pour et 4 ne prennent pas part au vote :

- accepte la demande présentée ci-dessus
- charge la maire de faire toutes les démarches nécessaires.

Questions diverses :

• **Projet de convention avec l'Association Familles Rurales d'Arthon**

L'Association Familles Rurales d'Arthon souhaite utiliser les locaux de la halte-garderie, appartenant à la commune, pour un futur projet de MAM (Maison d'Assistants Maternels). Les conditions d'utilisation seront débattues lors d'un prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 10h40.

Secrétaire de séance,



F. RULLAUD

La Maire,



P. BAVOUZET